

Rectificatif au règlement (CE) n° 1425/2006 du Conseil du 25 septembre 2006 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains sacs et sachets en matières plastiques originaires de la République populaire de Chine et de Thaïlande et clôturant la procédure concernant les importations de certains sacs et sachets en matières plastiques originaires de Malaisie

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 270 du 29 septembre 2006)

Page 38, à l'annexe I, liste des producteurs-exportateurs, colonne de gauche:

au lieu de: «CHUN YIP (SHENZHEN) PLASTICS LIMITED»

lire: «CHUN YIP PLASTICS (SHENZHEN) LIMITED»

Page 39, à l'annexe I, liste des producteurs-exportateurs, colonne de gauche:

au lieu de: «WEIFANG YUJIE PLASTICS PRODUCTS CO., LTD.»

lire: «WEIFANG YUJIE PLASTIC PRODUCTS CO., LTD.»

Page 40, à l'annexe I, liste des producteurs-exportateurs, colonne de gauche:

au lieu de: «XIAMEN XINYATAI PLASTIC INDUSTRY CO. LTD.»

lire: «XIAMEN XINGYATAI PLASTIC INDUSTRY CO. LTD.»

Rectificatif au règlement (CE) n° 603/2005 du Conseil du 12 avril 2005 modifiant les listes des procédures d'insolvabilité, des procédures de liquidation et des syndicats figurant aux annexes A, B et C du règlement (CE) n° 1346/2000 relatif aux procédures d'insolvabilité

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 100 du 20 avril 2005)

Page 7, à l'annexe III [nouvelle annexe C du règlement (CE) n° 1346/2000: Syndics visés à l'article 2, point b)], entités pour la Hongrie (Magyarország):

au lieu de: «MAGYARORSZÁG

— Csődeljárás

— Felszámolási eljárás»,

lire: «MAGYARORSZÁG

— Vagyonfelügyelő

— Felszámoló».
